



DROITS SYNDICAUX FONCTION PUBLIQUE RÉUNION DU JEUDI 15 JUILLET 2010

Délégation FSU : Bernadette Groison , Eugenio Bressan, Philippe Dupont.

Georges Tron, Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique, a présidé cette 1^{ère} réunion. Les discussions qui s'ouvrent porteront sur deux sujets : les droits et moyens des organisations syndicales (OS), la carrière professionnelle des agents investis de mandats syndicaux. Il a rappelé que le Gouvernement avait lancé une mission d'« évaluation des moyens alloués aux organisations syndicales dans les trois fonctions publiques » qui s'est notamment rendue dans deux départements, le Rhône et le Loiret. Le rapport de cette mission a été communiqué aux OS (le 13 juillet en fin de soirée !).

Après avoir énuméré les droits syndicaux, il a déclaré qu'il faut assumer les coûts de ces droits, moderniser les dispositifs et les rationaliser. Il a rappelé que les OS ont refusé le chèque syndical. Propose de définir un calendrier et une méthode. Suite à diverses questions, il a précisé que le rapport engage la mission, mais pas le gouvernement mais constitue une base de discussion. Il a insisté sur l'idée d'un socle commun aux trois versants de la fonction publique et de protocoles OS / employeurs.

Thèmes et calendrier des discussions

- les moyens humains (nature, simplifier et unifier les modes de calcul et de répartition, suivi de la gestion des droits) ;
- les moyens matériels et financiers (nature, mode de calcul et de répartition, suivi de la gestion des droits) ;
- les garanties RH des agents investis de mandats syndicaux ;
- les droits liés à l'exercice d'un mandat syndical (droit d'accès à l'information, utilisation des technologies de l'information et de la communication...) ; la place des femmes dans le syndicalisme ; l'évaluation professionnelle des agents investis d'un mandat syndical.

Pour le secrétaire d'État, quatre principes guideront ces travaux : simplification, transparence, responsabilité et équité.

Compléments du Directeur de la DGAFP

Calendrier : discussions de septembre à novembre ; réunion conclusive décembre 2010 / début 2011 ; textes réglementaires au 1^{er} semestre 2011. Prochaine réunion de septembre portera sur le rapport de la mission et les comparaisons internationales. En octobre, discussions sur les moyens humains ; en novembre sur les moyens matériels et financiers.

Pistes concernant la carrière des agents investis de mandats syndicaux : valoriser les compétences acquises ; la rémunération des agents déchargés à temps complet ; droits à mobilité et à formation ; accompagnement RH ; accès de nouveaux publics à responsabilité syndicale.

Principaux aspects du rapport de la mission

La mission souligne

- la sous-consommation des ASA (autorisation spéciale d'absence) notamment dans la FPE ;
- que les services trouvent complexe la répartition des ASA entre les articles 13 et 14 du décret de 1982 ;
- l'absence de contingentement des ASA au titre de l'article 15 (convocation des CAP, CTP, etc.).

Elle estime que décharges et ASA représentent 92 % des coûts, les moyens matériels 8 %. Elle considère que 4/5^e des ASA sont consacrés à la vie syndicale et 1/5^e au paritarisme.

La mission indique qu'elle a calculé, sur la base des réponses aux questionnaires dans les départements du Loiret et du Rhône, que chaque employeur consacre 134 euros par agent et par an pour doter les syndicats des moyens prévus par les décrets. Cependant eu égard aux lacunes

constatées dans le suivi des absences, la mission considère que le montant est « *probablement aux alentours de 250 euros par agent en 2008* »

Propositions de la mission

1. simplifier et unifier les dispositifs : fondre les ASA (articles 13 et 14) et les décharges de service en une seule catégorie, le temps de délégation ;
2. unifier les règles entre les trois fonctions publiques : un socle réglementaire commun aux trois fonctions publiques (décret commun) ; a été évoquée comme justificatif la situation des EPLE où cohabitent des TOS de la FPT et des fonctionnaires de la FPE ;
3. assurer la transparence des procédures : généraliser la pratique des protocoles locaux ; instituer l'obligation de produire un bilan ; mettre au point le nouveau dispositif dans une région préfiguratrice ;
4. mieux insérer l'activité syndicale dans les carrières : valorisation des acquis de l'expérience (VAE) ; entretiens tripartites (représentant syndical, sa hiérarchie, la DRH) autour des conditions d'exercice du mandat syndical.

Intervention de la FSU

La FSU a rappelé quelques aspects fondamentaux :

- La partie des accords de Bercy relative aux droits syndicaux s'intitulait « conforter et améliorer les droits et moyens des organisations syndicales » ;
- La monétarisation des droits syndicaux a été unanimement rejetée par les OS ; exigence d'un bilan contradictoire ;
- Les discussions doivent avoir pour objet l'amélioration des droits syndicaux ; définir aussi des droits pour les élus dans les organismes consultatifs (Cap, Ctp, Chsct, etc.) et examen de la situation des déchargés partiels ; il doit s'agir d'une véritable négociation.

La FSU :

- dénonce la communication très tardive du rapport de la mission dont elle a cependant fait une 1^{ère} lecture ;
- dénonce l'entrée par les coûts et souligne le manque de transparence sur leur évaluation (un inspecteur tentera à la demande du secrétaire d'État de clarifier les choses, l'exercice sera tellement laborieux qu'il sera interrompu par le ministre qui annonce qu'une note sera transmise aux OS !) ;
- réaffirme l'attachement à l'attribution des ASA et décharges dans le cadre d'une révision des grilles d'attribution ;
- exprime son désaccord avec la fusion ASA / décharges préconisée en ce qu'elle mêle notamment droits individuels des fonctionnaires et droits collectifs des syndicats ;
- demande communication du 1^{er} rapport de la mission de 2009 (cette demande sera ignorée par le ministre ; le refus de communication sera confirmé en off).

Les interventions des autres OS viennent plus ou moins en appui de celles de la FSU, soulignent qu'elles n'ont pas lu le rapport, ajoutent des points à examiner (heure mensuelle d'information syndicale, droit de grève, retenue du 30^e dans la FPE, droits syndicaux en cas de listes communes, etc.)

Eugenio Bressan

Le rapport ainsi que la note de synthèse de la mission d'« évaluation des moyens alloués aux organisations syndicales dans les trois fonctions publiques » seront prochainement disponibles sur le site de la FSU.